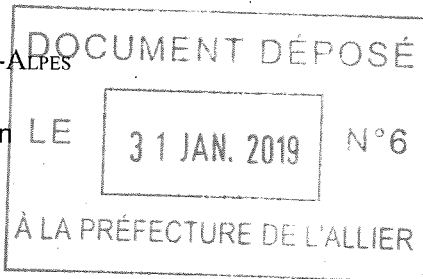




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Le Préfet de région

à

Préfecture de l'Allier  
Mission politiques interministérielles Economie et  
Environnement  
2 Rue Michel de l'Hospital CS 31649  
03016 MOULINS CEDEX

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Raphaël ANGEVIN  
04 73 41 27 73

raphael.angevin@culture.gouv.fr

Références : IA0033211900001-1

Clermont-Ferrand, le 29 JAN 2019

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** YZEURE (ALLIER), Centrale mobile d'enrobage à chaud  
IA0033211900001  
Votre courrier du 27 décembre 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 janvier 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

François DUMOULIN